

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2012)
Heft: 1970

Artikel: Banque d'investissements et banque de dépôts
Autor: Ghelfi, Jean-Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024687>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'emporte finalement la fausse bonne idée, déjà dénoncée ici par Rodolphe Weibel ⁶, d'exploiter cette ligne comme parcours touristique.

Autre fruit d'une réflexion bâclée, sur le fameux corridor de quatre mètres cette fois. Au lieu de rehausser les installations (tunnels, caténaires, etc.), on pourrait aussi baisser le

niveau des wagons, en utilisant par exemple le système Modalohr ⁷. L'Office fédéral des transports (OFT) balaie cette solution de bon sens, qui fonctionne à satisfaction sur deux grandes lignes ouest-européennes, sous prétexte de préparation insuffisante et de non durabilité des installations. Et tant pis pour celles et ceux que cette solution

intéresse, parlementaires ⁸ de gauche ou organisations économiques, dont la Fédération patronale vaudoise. Autant dire qu'on attend avec curiosité le résultat de la demande de concession formellement déposée le 14 août dernier par Modalohr, à laquelle l'OFT promet de répondre au début de l'année prochaine – trop tard peut-être.

Banque d'investissements et banque de dépôts

Jean-Pierre Ghelfi • 7 octobre 2012 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/21670>

La Suisse ne sépare pas, l'Union européenne pourrait le faire

Ce n'est plus un secret pour personne. Les excès spéculatifs des banques sont à l'origine de la crise financière actuelle, qui en est dans sa cinquième année. Les Etats et les banques centrales ont dû intervenir massivement pour éviter l'implosion du secteur financier.

Beaucoup de banques, et parmi elles les plus grandes, n'ont survécu que grâce à ces aides publiques, c'est-à-dire à l'argent des contribuables. Le principe, inscrit en majuscules dans tous les manuels d'économie libérale, selon lequel il appartient au(x) propriétaire(s) d'une entreprise d'assumer les pertes qui découlent d'une gestion défailante, n'a pas

été appliqué. Les banques ont été considérées comme «*too big to fail*» - trop grandes pour faire faillite.

Cette entorse majeure à l'un des fondements de l'économie libérale s'est traduite par la prise de conscience qu'une modification fondamentale des règles du jeu s'imposait de sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus. Car, sans modification, les dirigeants des (grandes) banques pourraient partir du principe que tous les risques (in)imaginables sont désormais à leur portée puisque qu'en cas de malheur les contribuables pourvoient à leur sauvetage. Donc, «*plus jamais ça*».

Pour éviter qu'une telle crise ne se reproduise, encore faut-il parvenir à en identifier précisément les

causes. Et là, les choses se corsent. D'une personne à l'autre et d'un gouvernement à l'autre, les analyses divergent. Est-ce à cause du développement à large échelle des produits dérivés de la spéculation immobilière? des excès boursiers? du laxisme de la Banque centrale américaine (la *Fed*)? de la généralisation de bonus astronomiques? d'une réglementation complaisante quant aux fonds propres dont les banques doivent disposer?

Sans vouloir noyer le poisson, il semble correct de dire que la crise financière est la combinaison de tous ces éléments, sans que l'on puisse vraiment en identifier un plus spécifiquement que d'autres. Ces divergences d'analyses expliquent que les gouvernements envisagent des mesures différentes.

Projet de directive européenne

En Suisse, la commission «too big to fail»⁹ a mis l'accent sur une augmentation des fonds propres sensiblement supérieure à celle, dite de Bâle III, préconisée¹⁰ par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Elle n'a en revanche pas remis en cause la pratique de la banque universelle, et donc n'a pas retenu l'idée de séparer banque d'affaires ou d'investissements et banque de dépôts et de crédits. Le Royaume-Uni s'en tient pour le moment aux normes de Bâle III, mais envisage en revanche d'imposer une séparation entre banque d'investissements et banque de dépôts. L'Union européenne pourrait aussi aller dans cette direction. Quelques précisions, un peu trop franco-françaises, sur la distinction entre ces deux types de banques peuvent être trouvées sur Wikipédia¹¹.

Dans la perspective de préparer une directive sur ce thème, Michel Barnier, commissaire européen au marché intérieur et aux services, a mandaté en novembre 2011 une commission d'experts présidée par Erkki Liikanen, gouverneur de la Banque centrale de Finlande. Le rapport qu'elle vient de rendre¹² ne remet pas en cause le principe de la banque universelle, tout en préconisant que les activités

de banque d'investissements et celles de banque de dépôts devraient être intégrées dans des sociétés différentes, avec des capitaux propres spécifiques, de manière à ce que les difficultés éventuelles de l'une ne se répercutent pas sur l'autre. Avec l'idée sous-jacente que si une nouvelle crise se produisait, l'Etat pourrait à la rigueur intervenir pour éviter la faillite de la banque de dépôts et de crédits (de manière à protéger les épargnants et les crédits aux entreprises), mais qu'il n'aurait pas à le faire pour la banque d'affaires.

Ennuyeux? Si seulement!

Les propositions présentées actuellement ne visent ainsi pas à revenir aux principes retenus par la loi américaine votée sous la présidence de F. D. Roosevelt dans les années 1930 (*Glass-Steagall Act*), qui imposait une stricte séparation entre les activités d'investissements et celles de dépôts. Cette loi devait cependant avoir du bon, puisque les pays développés ont vécu sans crise financière significative durant presque soixante ans. Les dérapages ont commencé de se produire dès les années 1990, suivant d'assez peu les politiques néolibérales de déréglementation des marchés financiers engagées par Margaret Thatcher et Ronald Reagan dans les années 1980. Le métier de banquier, souvent qualifié antérieurement d'ennuyeux (DP 1937¹³), est devenu

excitant. Si excitant que nous lui devons la crise que nous connaissons.

Il est évident que même une petite séparation, dans le sens de la commission Liikanen, est bien préférable à pas de séparation du tout. Ce match est cependant loin d'être joué. Les milieux bancaires n'en veulent rien. Leur argument est que depuis 2008 la plupart des banques d'investissements se portent de plus en plus mal. Leurs résultats sont en nette baisse; elles ont passablement licencié de personnes; le métier, dis-elles, a beaucoup perdu de ses attraits; les bonus ne sont plus ce qu'ils étaient. C'est certainement vrai. Mais on peut craindre qu'elles ne font que reculer pour mieux sauter. Et cela doit être évité à tout prix. Le coût de la crise actuelle est insupportable, en termes de récession, de pertes d'emplois et de forte hausse du chômage dans les grands pays. Une nouvelle crise aurait assurément des conséquences ravageuses, avec de nouvelles poussées nationalistes qui pourraient finir par submerger nos démocraties.

Ce n'était probablement pas le rôle ni la mission de la commission suisse «too big to fail» de prendre en compte ces considérations politiques. Cela devait être le rôle du gouvernement et du Parlement. Ce qu'ils n'ont manifestement pas fait, ni voulu faire. Le débat européen relancera-t-il cette

problématique ? Ce serait heureux et opportun. Car, comme le dit la *NZZ am*

Sonntag (19.8): «*Wären Banken langweilig, ginge es ihnen besser*» (si les banques

étaient ennuyeuses, elles s'en porteraient mieux). Et nous aussi.

Ce journal et le site sont publiés par la SA des éditions Domaine Public
P.A. Alex Dépraz - Chemin de Chandieu 10 - CH 1006 Lausanne - CP 10-15527-9 Lausanne

Liens

1. <http://www.domainepublic.ch/pages/1970#>
2. <http://www.admin.ch/ch/f//pore/vi/vis204.html>
3. <http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr&msg-id=46058>
4. <http://www.bav.admin.ch/index.html?lang=fr&download=NHZLpZeg7t,Inp6I0NTU042l2Z6ln1ae2IZn4Z2qZpnO2Yuq2Z6gpJCDeYB3gmym162epYl>
5. <http://issuu.com/sev-online/docs/contact.sev-2012-15/5?zoomed=true&zoomPercent=100&zoomXPos=0.027906976744185963&zoomYPos=0.25082101806239737>
6. <http://www.domainepublic.ch/articles/author/rodolphe-weibel>
7. http://www.modalohr.com/pack_modalohr/video.html
8. http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113490
9. <http://www.sif.admin.ch/dokumentation/00514/00519/00592/index.html?lang=fr>
10. http://www.bis.org/bcbs/basel3/b3summarytable_fr.pdf
11. http://fr.wikipedia.org/wiki/Banque_d%27affaires
12. <http://alternatives-economiques.fr/blogs/chavagneux/2012/10/02/rapport-liikanen-un-decoupage-limite-des-banques-mais-une-porte-ouverte-pour-faire-plus/>
13. <http://www.domainepublic.ch/articles/19317>
14. http://www.admin.ch/ch/f/rs/161_1/a62.html
15. <http://www.tagesanzeiger.ch/schweiz/standard/Die-SVP-hat-gekuscht-vor-den-Millionender-Banken/story/30025398>
16. <http://www.amtsdruckschriften.bar.admin.ch/detailView.do?id=10101153#1>
17. <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/gaffe-chancellerie-etat-sexplique-loubli-dune-etiquette/story/20904546>
18. <http://www.centrepatronal.ch/index.php?id=1535>
19. <http://www.admin.ch/ch/f/ff/2012/5531.pdf>
20. <http://www.sgv-usam.ch/nc/fr/content/informations-detaillées/archive/2012/10/03/article/plus-de-68-000-signatures-attesteés-contre-la-revision-ratee-de-la-lat-1263.html>
21. <http://www.pronatura.ch/initiative-pour-le-paysage>
22. <http://www.admin.ch/ch/f/rs/101/a74.html>
23. <http://www.vd.ch/autorites/grand-conseil/seance-du-18-septembre-2012/>